Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

Marie-Odile GESLIN
Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services

B-29-06-2026/03

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 29 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*12*
Nombre de votants :	*13*
Date de Convocation :	*22/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.*

ÉTAIENT PRÉSENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Madame *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Vice-Présidente,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jean-Claude DUFOSSEY, Denis CAVELIER, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE
Monsieur *Hubert LAMY donnant procuration à* **Monsieur** *Gérard THEBAUD*
Madame Jeanick LAPEYRONNIE
Messieurs *Jacques FAUVEL, Christophe CAPELLE, Jacques HAPDEY*

Secrétaire de Séance : *Monsieur Olivier DESHAIES*

Objet : PROJET CHANVRE 2026

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

Monsieur Marcel SAPOWICZ rappelle que par délibération n°27-04-2026/07 en date du 27 Avril 2026, le Conseil Communautaire a retenu le principe d'une expérimentation sur un soutien à l'implantation d'une culture de Chanvre technique sur des bassins d'alimentation de captages, en partenariat avec Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération, le SEPASE et le SIEP.

Cette expérimentation doit permettre de relancer sur notre territoire et sur le sud du Département une culture abandonnée il y a près de 15 ans.

Cette démarche s'inscrit dans les mesures préventives mises en œuvre pour préserver les aires d'alimentation des captages et d'une manière plus générale la ressource en eau et le milieu naturel.

Le chanvre est une culture dont les débouchés se multiplient mais qui occupe encore une niche en termes de débouchés et qui nécessite des installations particulières pour sa transformation. Pour cette raison, seules quelques chanvrières transforment aujourd'hui du chanvre en France et la production se fait avec un contrat entre la chanvrière et l'agriculteur.

Pour le territoire, seule une chanvrière a accepté de proposer des contrats aux agriculteurs pour favoriser la fibre : la chanvrière Agrochanvre basée à Barenton dans le sud Manche.

Pour ses besoins, le chanvre doit être coupé en brins de 60 cm regroupés en balles rectangulaires.

La chanvrière souhaite que le matériel de fauche utilisé sur notre territoire soit une faucheuse KP4 de marque Laumétris. Ce matériel répond à ses spécifications industrielles : 4 lames parallèles coupent les tiges de 2,50 m en brins de 60 cm de long, la vitesse de travail (25 km/h) permet de réaliser des chantiers de fauche rapidement pour profiter des fenêtres météo favorables.

Le fabricant de cette faucheuse, Laumétris, organise une tournée de démonstration de son matériel en France ce qui permet de le tester une semaine sur notre territoire par le biais d'une location ce qui permettra à l'entrepreneur qui réalisera la fauche de se familiariser avec le matériel sans avoir besoin d'investir dans une faucheuse à chanvre dans un premier temps.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

La Communauté de Communes du Pays de Conches, animatrice de ce projet expérimental, prendrait en charge les travaux de moisson du chanvre qui se déclinent en deux volets :

- *Location d'une faucheuse auprès de la Société LAUMETRIS pour un montant de 10 000,00 € (hors caution),*
- *Mise à disposition de la faucheuse louée par ailleurs à la SARL PRESTAGRI NEGOCIE qui assure la réalisation de la fauche du chanvre à la moisson et des prestations de fanage-andainage et pressage du chanvre pour un montant de 28 470,00 € H.T. + 10 000,00 € de caution avancée à la Société LAUMETRIS.*

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** les projets de convention selon les modalités exposées.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer les conventions considérées ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Juin Deux Mil Vingt-Six

LE PRESIDENT

Jérôme PASCO

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

CONVENTION DE PARTENARIAT D'EXPÉRIMENTATION

Expérimentation chanvre technique
Années 2026 -2028

ENTRE :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES
IMPASSE DE L'HÔTEL DE VILLE
27 190 CONCHES-EN-OUCHE
Représentée par **Monsieur Jérôme PASCO**
SIRET : **24270027600015**

ET

LA SARL PRESTAGRI NEGOCE
4 RUE DE L'EGLISE
27 120 LE CORMIER
Représenté par M Sylvain CONFAIS
N° SIRET : 50743487600029

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes du Pays de Conches souhaite mettre en place une expérimentation sur trois ans (2026, 2027 et 2028) portant sur la culture du chanvre technique sur les Bassins d'Alimentation de Captages du sud du Département dont elle a la charge (BAC du Bois-Morin, BAC de La Noé, BAC de La Croisille) et ceux des collectivités et syndicats d'eau limitrophes (EPN, SNA, SEPASE, SIAEVE).
Cette expérimentation doit permettre l'acquisition de références sur la culture, son itinéraire technique et le matériel de fauche choisi en lien avec les objectifs de qualité d'eau sur les BAC concernés et pour lequel M. RUIZ Eric est le référent en sa qualité d'animateur BAC.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les relations entre les signataires seront définies et notamment de préciser au paragraphe suivant les modalités de ce partenariat.

Par cette convention, la Communauté de Communes du Pays de Conches met à disposition de la SARL PRESTAGRI NEGOCE une faucheuse à chanvre KP-4 qu'elle loue auprès de la société

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

LAUMETRIS, et lui délègue la réalisation des prestations prévues dans le programme d'expérimentation.

- La réalisation de la fauche du chanvre à la moisson sur les parcelles des exploitations engagées dans le projet d'expérimentation du chanvre technique porté par la Communauté de Communes du Pays de Conches,
- La réalisation des prestations de fanage-andainage et de pressage du chanvre sur les parcelles des exploitations engagées dans le projet d'expérimentation du chanvre technique porté par la Communauté de Communes du Pays de Conches qui en feront la demande.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La SARL PRESTAGRI NEGOCE s'engage :

- A effectuer, à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Conches, sur les parcelles en chanvre technique inscrites dans le cadre du projet d'expérimentation, tous les travaux agricoles liés à la moisson du chanvre :
 - Fauche du chanvre technique avec la faucheuse KP-4 mise à disposition par la collectivité,
 - Fanage-andainage du chanvre à la demande des agriculteurs concernés,
 - Pressage en balles rectangulaires à la demande des agriculteurs concernés.
- A enregistrer et transmettre à l'animateur BAC de la Communauté de Communes du Pays de Conches des informations concernant les prestations réalisées pour chaque parcelle (dates, rendements, nombre de balles réalisées),
- A se mettre en contact avec les agriculteurs inscrits dans le projet pour s'accorder sur les prestations à réaliser et sur les dates de réalisation de ces prestations ;
- A fournir à la Communauté de Communes du Pays de Conches une facturation détaillée des prestations réalisées auprès des agriculteurs,
- A avancer auprès de l'entreprise LAUMETRIS, la caution de 10 000 € prévue au contrat de location de la faucheuse à chanvre pour couvrir les éventuels dégâts sur le matériel loué,
- A mettre à disposition du temps et du matériel pour la réalisation des prestations de fanage-andainage et de pressage,
- A prévenir l'animateur BAC de la Communauté de Communes du Pays de Conches de la date supposée de récolte de la parcelle 2 ou 3 jours avant, afin que l'Animateur puisse planifier avec l'agriculteur une éventuelle visite de chantier ouverte aux agriculteurs des BAC concernés par le projet ?
- A restituer le matériel mis à disposition propre et en bon état de fonctionnement et à prendre en charge les coûts éventuels de réparation, notamment les retenues sur la caution, liés aux éventuels accidents lors de son utilisation.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

La Communauté de Communes du Pays de Conches s'engage :

- A mettre à disposition auprès de la SARL PRESTAGRI NEGOCE la faucheuse KP-4 louée auprès de la société LAUMETRIS,
- A fournir la liste et les coordonnées des agriculteurs et des parcelles semées en chanvre technique dans le cadre du projet d'expérimentation sur le chanvre technique,
- A payer les prestations réalisées dans le cadre de cette expérimentation par la SARL PRESTAGRI NEGOCE sur présentation de facture en fin de campagne selon les tarifs présentés en annexe,
- A assurer l'animation et la communication de cette expérimentation par l'organisation de visites d'agriculteurs et de partenaires techniques, par la diffusion des résultats de l'expérimentation auprès des agriculteurs des BAC concernés ;

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la campagne 2026.
Elle prendra effet à compter du 15 mai 2026 et se terminera au 31 décembre 2026.
Elle sera reconduite par avenants sur les campagnes 2027 et 2028.

ARTICLE 4 : RUPTURE DE LA CONVENTION

Si l'un des partenaires n'exécute pas ses obligations telles qu'elles sont énumérées dans l'article 2 ci-dessus, ou si l'exécution du contrat est rendue impossible par la survenance d'un cas de force majeure, l'autre partenaire pourra demander la résiliation de la convention selon le droit commun.

Aucune indemnité ne sera alors versée à la SARL PRESTAGRI NEGOCE.

Fait à Conches, le 15 juin 2026

SARL PRESTAGRI NEGOCE
M. Sylvain CONFAIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CONCHES
MONSIEUR Jérôme PASCO

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_03-DE

ANNEXE

Devis 2026 de la SARL PRESTAGRI NEGOCE

DEVIS		
N° devis	Date	Code client
DC0016	09/03/2026	CL0108

Sarl PRESTAGRI NEGOCE
Agrément phytosanitaire HN 00949
N° TVA : FR 26 507 434 878
4 rue de l'église
27120 Le Cormier
Tél : 0232223607

R.C.S. : 507434878

Experimentation chanvre

Date de validité : 09/04/2026

Quantité	Description	Prix unitaire HT	Total HT
50,00	Fauchage a l heure	55,00	2 750,00
80,00	Fanage a l hectare	35,00	2 800,00
80,00	andainage a l hectare	35,00	2 800,00
1 280,00	pressage chanvre a la balle	14,00	17 920,00
40,00	manutention et transport a l heure	55,00	2 200,00

% TVA	Base	Montant TVA
5,50%	26 270,00	1 444,85
20,00%	2 200,00	440,00

Total HT	Total TVA	Total TTC
28 470,00	1 884,85	30 354,85

Net à payer
30 354,85

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946